

Rapport de présentation du Compte Administratif 2022 du budget annexe LEADER

Pré requis : La mise en œuvre du programme européen LEADER est assurée par le Groupe d'Action Locale (GAL) de Haute Mayenne constitué de 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : Mayenne Communauté, Communauté de Communes du Bocage Mayennais, Communauté de Communes de l'Ernée, Communauté de communes du Mont des Avaloirs.

Le GAL est porté juridiquement par Mayenne Communauté chargé d'en assurer l'animation, le suivi, l'évaluation et la gestion. Un budget annexe a été créé afin d'individualiser la gestion administrative et financière du GAL LEADER et de pouvoir justifier auprès des 3 autres EPCI les dépenses liées à la gestion lesquelles servent de référence au calcul de leurs contributions conformément à la convention de partenariat signée entre les 4 EPCI à effet du 01/01/2017 puis de l'avenant n°1 prolongeant la convention initiale jusqu'au 31/12/2025 (délibération n°7 du 01/12/2022)

La gestion 2022 du programme LEADER se résume par :

1/ la poursuite de l'animation de l'action du projet alimentaire territorial avec d'une part un état des lieux global des productions rattachées au patrimoine alimentaire en lien avec les races patrimoniales à faible effectif et d'autre part, avec la réalisation d'un livret informatif illustré autour du projet alimentaire territorial, et

3/ la poursuite de l'action d'animation d'un programme de sensibilisation sur la mobilité durable confié par convention à l'association Synergies (pour un total de 34 200 €) avec pour objectifs : la communication sur l'offre de mobilité existante, le développement de la mobilité partagée en favorisant l'organisation collective et l'utilisation du potentiel d'innovation numérique via des outils vecteurs d'une mobilité durable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022

Les recettes propres à l'exercice 2022 (hors reprise de résultat antérieur) s'élèvent à **221 300 €**. Elles présentent un taux d'exécution de 75,5% et concernent la participation du programme LEADER (101 382 €), la contribution des 4 EPCI adhérents (47 670 €) et deux subventions de l'Adème (72 248 €).

		RECETTES			
chap.	Intitulé	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022
002	Reprise résultat antérieur	23 746	1 214	12 923	12 923
7472	Région		18 200	12 000	-
7473	Département		-	-	
74741	Communes membres		5 150	-	
74748	Autres communes		5 150	-	
74751	Collectivités	27 400	34 265	70 950	47 670
7477	Participations Budget Communautaire	108 763	143 471	146 245	101 382
74718	Etat		17 500	42 700	
7478	Autres organismes	-		33 163	72 248
	TOTAL Recettes	159 909	224 950	317 981	234 223

Elles consistent par nature et par ordre décroissant en :

- ✓ **La participation 2021 du budget européen LEADER de 143 471 €** (45,8% des recettes réelles 2022) intégrant le versement de l'animation gestion du programme Leader 2022 et les financements des programmes FEADER pour l'action revitalisation centre bourg (20 282 €) et pour l'action d'accompagnement sur l'efficacité énergétique.
- ✓ **La participation des 4 Communautés de Communes adhérentes** (l'Ernée, Bocage Mayennais, Mayenne Communauté et Mont des Avaloirs) pour leur financement du pilotage de la démarche LEADER.

Au titre de l'exercice 2022 cette participation a été établie à hauteur de **47 670 €** déterminée à partir de la charge résiduelle du porteur (Mayenne Communauté) et selon les pourcentages actés par la convention du 23/01/2017 soit, au prorata du poids démographique de chaque collectivité : CC Mont des Avaloirs (17,67%) ; CC de l'Ernée (20,66%) ; CC du Bocage Mayennais (22,18%) et CC de Mayenne Communauté (39,49%).

Au titre de 2021, les participations des 4 Communautés se sont élevées à **34 264,84 €**.

Exercice	Libellé	Montant TTC	Libellé tiers
2022	REGULARISATION PARTICIPATION Revitalisation Centres Bourgs	2 002,30	MAYENNE COMMUNAUTE
2022	REGULARISATION PARTICIPATION Révitalisation Centres Bourgs	1 124,62	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE
2022	REGULARISATION PARTICIPATION Revitalisation Centres Bourgs	1 047,55	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE
2022	REGULARISATION PARTICIPATION Revitalisation Centres Bourgs	895,94	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS
2022	PARTICIPATION 2022	16 823,92	MAYENNE COMMUNAUTE
2022	PARTICIPATION 2022	9 446,34	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE
2022	PARTICIPATION 2022	8 801,78	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE
2022	PARTICIPATION 2022	7 527,95	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS
	TOTAL GENERAL 2022 c/74751	47 670,40	

- ✓ **Deux participations de l'Adème d'un total de 72 248 €** dans le cadre du financement du projet alimentaire territorial (25 000 €) et projet de 25 000 €) du programme « bougeons mieux en Haute Mayenne » (47 248 €)

Les dépenses de l'exercice 2022 s'élèvent 232 582 €.

		DÉPENSES			
chap.	Intitulé	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022
011	Charges générales	55 870	33 768	169 334	103 519
012	Charges de personnel	102 825	117 397	126 563	109 496
022	Dépenses imprévues			2 117	
65	Charges de gestion courante		354	400	0
67	Charges exceptionnelles		60 509	19 567	19 567
	TOTAL Dépenses	158 695	212 027	317 981	232 582

Elles recouvrent des charges à caractère général pour 103 519 €. Elles présentent une progression annuelle de +69 751 € par comparaison à 2021. Elles se répartissent par action du GAL et par nature (objet de la dépense) comme suit :

Actions du programme LEADER	Nature	Libellé		
Dépenses du service non affectées	617	ETUDES ET RECHERCHES	30 000,00	19 440,00
	6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	600,00	524,00
	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 000,00	0,00
	6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 000,00	0,00
	6256	MISSIONS	0,00	40,20
	6257	RECEPTIONS	394,00	1 007,70
	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	600,00	0,00
	62871	A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	0,00	436,70
		Sous total dépenses du service non affectées	33 594,00	21 448,60
FRANCE MOBILITE	6135	LOCATIONS MOBILIERES	2 000,00	0,00
	6228	DIVERS	56 000,00	42 300,00
	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	2 000,00	0,00
	6257	RECEPTIONS	1 000,00	0,00
		Sous total action FRANCE MOBILITE	61 000,00	42 300,00
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	617	ETUDES ET RECHERCHES	23 240,00	11 434,00
	6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	500,00	0,00
	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	1 000,00	0,00
	6228	DIVERS	17 000,00	21 350,00
	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 500,00	0,00
	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 000,00	0,00
	6238	DIVERS	0,00	111,00
	6257	RECEPTIONS	500,00	0,00
	62878	A D'AUTRES ORGANISMES	0,00	500,00
		Sous total action PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	44 740,00	33 395,00
RENOVATION BATIMENTS	6228	DIVERS	0,00	6 375,00
	RB	Sous total action RENOVATION BATIMENTS	0,00	6 375,00
REEMPLOI	617	ETUDES ET RECHERCHES	30 000,00	0,00
		Sous total action REEMPLOI	30 000,00	0,00
		TOTAL GENERAL CHAPITRE 011	169 334,00	103 518,60

Les dépenses de personnel représentent 47% de la dépense 2022 avec une dépense de **109 496 €**. Les agents mis à disposition du programme Leader sont au nombre de 3,6 avec 1 chargé de mission à 80% et 2 gestionnaires et 1 poste d'apprenti pour le programme alimentaire territorial.

Une dépense exceptionnelle de **19 567 €** a été comptabilisée pour annuler un rattachement de recette opéré à tort sur une subvention de fonctionnement.

La section de fonctionnement 2022 dégage un déficit de 11 281,86 €. Après intégration du résultat excédentaire de fonctionnement reporté de 2021 de 12 923 €, l'exercice 2022 se solde par un excédent cumulé de 1 641,14 €. Cet excédent sera repris par décision modificative sur l'exercice 2023.